**INSCRIPTION AU VIDE-GRENIER DE MONTREUIL-JUIGNE - DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2024**

**Article 1** : Le vide-grenier est organisé par le Comité des Fêtes de Montreuil-Juigné. Il est destiné uniquement à la transaction entre particuliers.

**Article 2** : Il se déroulera dans le parc de la Guyonnière route de la Meignanne (D 103) prolongement de la rue St Jean-Baptiste à Montreuil-Juigné le dimanche 22 septembre 2024. L’accès sera gratuit pour les visiteurs de 9 h 00 **à** 18 h 00.

**Article 3**: **L’accueil des exposants débutera à 06 h 00**, un emplacement leur sera attribué suivant le métrage demandé**.** Aucun accès ne sera possible après **9 heures**. Aucune inscription ne s’effectuera le jour même. La date limite des réservations est fixée au 17 septembre 2024.

**Article 4** : Les emplacements seront attribués par ordre d’arrivée suivant le métrage demandé. **Il ne sera autorisé qu’un seul véhicule par** **emplacement**. Il sera interdit de partager ou de sous-louer son emplacement. L’exposant devra communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation. **Un parking d'attente sera disponible pour ceux qui souhaitent être regroupés sur le vide grenier.**

**Article 5**: **Il est demandé pour toute inscription de fournir une enveloppe timbrée au nom et à l’adresse du demandeur afin de recevoir, en retour, son reçu**. Celui-ci est obligatoire pour pénétrer dans le parc et il sera demandé et vérifié par l’organisateur le matin à l’accueil. Dès son arrivée, l’exposant s’installera à l’emplacement qui lui a été attribué. Chaque exposant fournira ses tables, tréteaux, matériel d’exposition, stand couvert si besoin. **Un parking sera réservé aux exposants qui ne souhaitent pas avoir leur véhicule sur l’emplacement.**

**Article 6** : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements, l’organisateur sera seul habilité à le faire si nécessaire.

**Article 7** : **Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire**. L’organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L’exposant s’engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants…) L’organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d’accident corporel.

**Article 8** : En cas d’impossibilité, l’exposant devra en aviser l’organisateur au moins 1 semaine avant le début du vide grenier ; à défaut les sommes versées resteront acquises à l’organisateur à titre d’indemnité.

**Article 9** : **Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés dans le parc à la fin de la journée. L’exposant s’engage donc à ramener ses invendus et laisser son emplacement propre. Tout pollueur identifié pourra être passible d’une amende délivrée par les autorités compétentes.**

**Article 10**: En cas de force majeure entraînant l’annulation de la manifestation, les fonds versés seront intégralement rendus sans intérêt et sans que les exposants puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre les organisateurs.

**Article 11** : **Le retour du bulletin d’inscription signé implique l’acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas ce règlement sera priée de quitter les lieux sans qu’elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.**

**En complément une permanence pour inscription sera assurée le MERCREDI 11 septembre de 18h à 20h et le SAMEDI 14 septembre de 10H à 12h au local** 1 allée des tonnelles 49460 MONTREUIL JUIGNE

**Contact : - Mme DEROUET 06 19 06 49 63 – Mme ANDRIEU 07 86 51 92 13 –** [**comitedesfetes.mj@gmx.fr**](mailto:comitedesfetes.mj@gmx.fr)

**Inscription et paiement sur Helloasso, QR code ci-dessous**

Ou :<https://www.helloasso.com/associations/comite-des-fetes-de-montreuil-juigne/evenements/inscription-vide-greniers>

****